

INDEX EGALITE

FEMMES/HOMMES

(Moins de 250 salariés)

Depuis 2020, les entreprises sont invitées à mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle et à publier le résultat de leur « index égalité Femmes Hommes » sur leur site Internet.

Cet index, exprimé par une note sur 100 avec un minimum admissible fixé par le gouvernement de 75 points, est composé de quatre indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Ces derniers traitent :

1. Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
2. Des écarts de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes,
3. Du pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité ou d'adoption,
4. Du nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de la société.

Pour l'année 2023, ELAN a atteint le score de

81 sur 100

39 points (sur 40) à l'indicateur n°1

25 points (sur 35) à l'indicateur n°2

Indicateur n°3 neutralisé (pas de congé maternité/adoption)

5 points (sur 10) à l'indicateur n°4

Les objectifs de progression et les actions associées sont définis dans le cadre de l'Accord Ambition Mixité et s'articulent autour des axes suivants : Rémunérations / promotions / formations / recrutement relations écoles / parentalité.

Pour l'ensemble des indicateurs de l'Index dont la note maximale n'a pas été atteinte, la cible est la note maximale. Le suivi de ces objectifs de progression et des actions sera réalisé dans le cadre des échanges avec les partenaires sociaux et plus précisément lors de la Commission égalité professionnelle et du CSE.

Nous sommes déterminés à maintenir nos actions sur le thème de la mixité des métiers dans certaines filières et de l'accès des femmes aux plus hauts niveaux de responsabilités, et donc de rémunération, dans notre entreprise.

Il est de notre responsabilité de continuer à promouvoir les métiers de la construction auprès des femmes, notamment dans les écoles, d'aider nos collaboratrices à s'épanouir dans le Groupe et leur permettre de réaliser des parcours professionnels ambitieux.